LES CAVES Coopératives

Échangez *avec nous !*

FCCBJ

@CoopVinicolesBJ

www.fccbj.fr

Jean-Baptiste Dupré

Coopérateur à la cave des vignerons de Mancey (71)

« J'ai 25 ans et je suis installé depuis janvier 2017 sur l'exploitation familiale. Je suis aujourd'hui associé avec mon père et mon oncle. Notre exploitation comporte deux ateliers : la grande culture et la viticulture.

Nous travaillons actuellement sur 40 Ha de vignes avec pour moitié du Chardonnay, un quart de Pinot Noir et le reste réparti entre Gamay et Aligoté plantés sur les villages de Royer, Mancey et Vers.
Je suis associé-coopérateur à la Cave des Vignerons de Mancey, petite cave du Haut Mâconnais qui regroupe 140 ha.

Grâce à la coopérative j'ai pu m'installer dans un climat serein. Notamment en m'aidant auprès de la banque (garantie) et à faciliter mon accès au foncier. Être viticulteur-coopérateur est avant tout une belle aventure humaine, qui me permet également de m'épanouir dans ma vie privée.

Le fait de déléguer quelques tâches à la cave ne veut pas dire que l'on ne gère rien, bien au contraire. Par exemple dans notre cave nous créons des cuvées personnalisées avec une traçabilité assurée de la réception de la vendange jusqu'à l'embouteillage final. Le système coopératif est un excellent compromis pour un jeune viticulteur. »

Émilie Morin

Coopératrice à la fruitière vinicole d'Arbois (39)

« Issue d'une famille de vignerons dont la plupart sont associés coopérateurs à la Fruitière Vinicole d'Arbois. Je me suis installée après 10 ans de salariat en tant que comptable, une expérience qui me sert maintenant dans mon activité professionnelle. J'ai donc eu très envie de retourner aux sources ou plutôt à la terre en suivant 3 ans de formation notamment sur le travail de taille, sur l'exploitation de mes parents me confortant dans mon choix d'installation. J'ai donc démarré mon activité en octobre 2014 sur 1,5 ha de vignes en AOC Arbois que j'apporte à la Fruitière Vinicole d'Arbois. Aujourd'hui, j'exploite 4 ha de cépages différents tels que le Savagnin et le Trousseau. L'avantage d'être coopératrice, c'est que je peux effectuer les tâches que j'affectionne et pour lesquelles je suis douée. Je délègue volontiers le travail en cave au personnel compétent à la Fruitière tout en gardant un œil sur le résultat du fruit de mon travail. »

FÉDÉRATION DES CAVES COOPÉRATIVES
Bourgogne-Jura

Maison de l'Agriculture · 59 rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon · Tél. 03.85.29.55.17 · E-mail : caves@coop-bfc.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération - Ne pas jeter sur la voie publique.

BOURGOGNE- JURA

Le modèle Coopératif

Fondée sur la solidarité entre les vignerons, la cave coopérative est une société appartenant à plusieurs viticulteurs qui ont choisi de travailler ensemble afin de valoriser leur produit. Elle est gérée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des associés coopérateurs.

A la fois associés par le capital social souscrit et coopérateurs par l'apport de leurs raisins, les vignerons participent étroitement et activement à la vie de leur cave, ils peuvent s'impliquer à tous niveaux tels que la communication, la technique, la commercialisation...

Engagements

La Coopérative est une société distincte des sociétés civiles et commerciales. Elle a un statut particulier. Les viticulteurs et la cave coopérative sont liés par des règles et des engagements mutuels.

la part du **Coopérateur**

- **Souscrire des parts sociales** en fonction des quantités de raisins apportées ou en fonction de la surface de l'exploitation.
- S'engager à apporter la **totalité des raisins** de son exploitation.
- **S'engager** pour 5,10 ou 15 ans (engagement initial) puis par périodes de 5 ans.
- Participer à la **vie de la Coopérative.**

la part de **la Coopérative**

- Recevoir **l'intégralité des raisins** des exploitations associées.
- Tout mettre en œuvre pour vinifier, commercialiser et **valoriser** au mieux les vins produits.
- Apporter un maximum de **rémunération** aux associés coopérateurs.

PARTAGE · ENGAGEMENT · VALORISATION

les caves au coeur de leur région

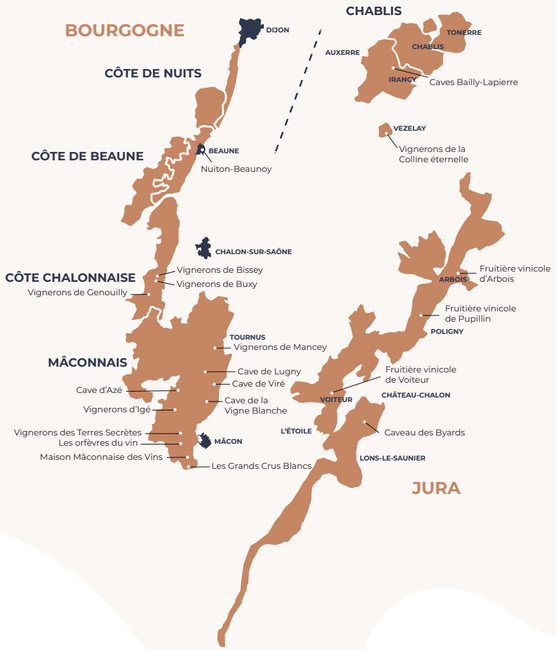

Les caves coopératives agissent en faveur de l'installation.

Le renouvellement des générations dans les caves coopératives, une priorité.

Les Caves Coopératives réunissent plusieurs générations et profils de viticulteurs, qui sont fiers de pouvoir transmettre leurs outils de production et leurs savoir-faire.

S'installer en faisant le choix de la coopération, pour un jeune viticulteur, c'est devenir membre d'une structure d'hommes et de femmes et entrer dans une aventure collective. C'est aussi participer à un projet économique d'entreprise au service des vignerons et de l'élaboration de vins de qualité.

Afin d'aider les jeunes, les candidats hors cadre familial et/ou les nouveaux associés, les caves proposent des aides adaptées :

- aide à l'achat de foncier,
- avance sur récolte,
- tutorat / parrainage,
- aides techniques et administratives,
- mise en relation avec des cédants...

les mots pour le dire

- Authenticité
- Circuit court
- Valeurs
- Pérenne
- Collectif
- Dynamisme
- Appartenance
- Durable

La cave coopérâtive une entreprise avec des spécificités

« Coopérer c'est entreprendre autrement »

Liée au territoire : la coopérative a une circonscription territoriale définie par une liste de communes en dehors de laquelle elle ne peut accepter des viticulteurs coopérateurs.

Une gouvernance spécifique : en Assemblée Générale un Homme = une voix quel que soit le volume d'apport du vigneron coopérateur.

Une relation particulière : le coopérateur apporte sa vendange et la coopérative la collecte et la valorise. La coopérative appartient aux associés coopérateurs, c'est le prolongement de l'exploitation.

Un objectif défini : valoriser au mieux la production des associés coopérateurs, **rémunérer le travail et non le capital**.

Des valeurs de solidarité et d'équité : à produit identique, rémunération identique et proportionnelle aux apports de chacun des vignerons coopérateurs.

Définition

« C'est une société de personnes qui prennent en main leur destin professionnel. » Elle a pour objet « l'utilisation en commun de tous moyens propres à faciliter ou développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. »

Et le vigneron dans tout ça?

La coopérative répartit entre les viticulteurs le produit des ventes, déduction faite des frais engagés pour y parvenir. Cette rémunération se fait en fonction des quantités de raisins apportées par appellation et de critères propres à chaque cave (qualité, sélections, bio, terroirs, parcellaire...).

Côté responsabilités, un conseil d'administration élu parmi les viticulteurs définit la politique générale et suit la gestion de l'entreprise. **La coopérative est le prolongement de leurs exploitations, les associés coopérateurs y veillent donc de la même manière.**

La coopérative c'est aussi un lieu d'échanges, d'entraide, d'évolution et de progrès où l'Homme est au centre des préoccupations.